

Accusation contre Max: Robespierre
par Louvet.

Rapport fait a la Convention Nationale
par Robespierre.

Discours de M^r de Lally Tollendal.

Considérations sur la Nature de
la Revol: de la France par
Mallet du Pan.

Reponse aux dernier Memoire
de L'ex General Dumourier

Développement succinct au
General Dumourier

Lettres du General Valence.

1752
1753

A C C U S A T I O N

C O N T R E

MAXIMILIEN ROBESPIERRE,

PAR JEAN-BAPTISTE LOUVET.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A P A R I S,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1 7 9 2.

Législation.

CONVENTION NATIONALE.

A C C U S A T I O N

C O N T R E

MAXIMILIEN ROBESPIERRE,

PAR JEAN-BAPTISTE LOUVET,

A LA CONVENTION NATIONALE,

A la séance du 29 octobre 1792.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

UNE grande conjuration publique avoit un instant menacé de peser sur la France, et avoit trop long temps pesé sur Paris. Vous arrivâtes; nous crûmes que votre présence mettroit un terme aux fureurs des ambitieux, et intimideroit les conspirateurs. Nous nous étions trompés: l'état où nous sommes annonce que les complots n'ont été qu'un instant interrompus.

Quand vous arrivâtes, l'autorité nationale, représentée par l'assemblée législative, étoit méconnue, avilie, foulée aux pieds. Aujourd'hui on s'attache de même à décriser cette assemblée; on emploie de semblables moyens pour l'avilir. Sur les places publiques, au Palais de la révolution, et ailleurs, vous entendez: que dis je! jusque sur la terrasse des Feuillans, jusqu'aux portes de ce temple des loix, on prêche l'insurrection contre vous, contre les représentans du peuple en convention!

Il est temps de savoir s'il existe une faction ou dans sept à huit membres de cette assemblée, ou dans les sept cent trente autres

qui la combattent. Il faut que de cette lutte insolente vous sortiez vainqueurs ou avilis. Il faut que vous rendiez compte à la France des raisons qui vous font conserver dans votre sein cet homme sur lequel l'opinion publique se développe avec horreur. Il faut, et je crains pas de le dire, ou nous délivrer de sa présence, ou, par un décret solennel, insulter à la raison publique, et le proclamer innocent.

Il n'est pas moins pressant que vous preniez des mesures et contre cette commune désorganisatrice qui prolonge une autorité usurpée, et contre les agitateurs qui sement le trouble par leurs discours et par leurs placards. En vain prodigueriez-vous des mesures partielles, si vous n'attaquez pas le mal dans le mal même, c'est-à-dire dans les hommes qui en sont les auteurs; et c'est ici que l'on sent combien est fausse la maxime que l'on a eu soin de jeter à l'avance dans cette discussion. On vous a dit qu'il faut s'occuper des choses, et non pas des personnes: mais dans une conjuration publique, les choses et les hommes sont intimement liés; et je défie bien qu'on puisse dénoncer une conjuration sans dénoncer les conjurés. C'est aussi le moment de relever une absurdité politique, bien mal-adroitement avancée: c'est que, dans une république, il ne peut exister de factieux; tandis que l'expérience des siècles atteste que les factions sont les maladies presque périodiques des républiques. On vous a dit qu'il ne falloit pas accuser la ville de Paris. Un sentiment contraire m'anime. Ceux-là ont calomnié le peuple de Paris, qui lui ont attribué les horreurs commises par quelques personnes couvertes de son masque et de son nom. Leur masque, je l'arracherai; leur nom, je le dirai: je vais rendre à chacun ce qui lui appartient.

Dans une de vos premières séances, on vous dénonça des tentatives criminelles faites par quelques ambitieux, pour changer le gouvernement; et si vous passâtes à l'ordre du jour, ce ne fut pas que vous n'eussiez point un commencement de preuves, ni que l'accusation ne vous parût très-grave, mais parce que vous voulûtes fermer les yeux sur un péril passé, et jeter un voile sur des complots avortés, que votre présence sembloit devoir empêcher de renaître. Moi-même je fus entraîné par ces flatteuses espérances. Autrement, on m'auroit mis en pièces plutôt que de me faire consentir à reléguer dans le portefeuille ces dénonciations toutes prêtes.

Je vais donc aujourd'hui les révéler leurs complots; je les prouverai, non par des pièces, mais par des faits. Les pièces sont au comité de surveillance; elles sont par-tout; Paris tout entier sera mon témoin. Je dénoncerai les projets de subversion, d'anarchie, d'envahissement, de destruction de la représentation nationale, que quelques hommes avoient conçus, et qu'ils osent nourrir encore. Je m'efforcerai d'être court. Soutenez-moi de votre attention; et vous, citoyen-président,

achez qu'on ne m'interrompe point ; car dès que je toucherai le mal, on criera. J'ai à dire des vérités qui déplairont mortellement à quelques-uns.

Encore une courte réflexion. Je pourrais d'abord m'étonner que Danton que personne n'attaquoit, se soit élancé à cette tribune pour déclarer qu'il est inattaquable ; qu'on soit venu tout d'un coup et d'avance désavouer un collègue, comme si on ne s'en étoit pas servi pour quelque chose dans cette combinaison vaste d'un grand complot qui a existé ; et j'observe que si l'on a fait l'expérience du mauvais tempérament de cet homme, on ne doit pas en être tout-à-fait quitte, pour déclarer maintenant qu'on y renonce. On vous a rappelé les observations d'un ministre, sur les événemens du commencement de septembre. Je pense en effet qu'on y a trouvé un grand mérite ; mais moi, qui considère depuis un an ces mouvemens du peuple de Paris, et ceux qui l'agitent, je ne me laisserai pas égarer par une éloquence trop subtile. Celle du nouveau ministre de la justice l'a entraîné ; il a fait des rapprochemens plus ingénieux que solides : les faits vont le démontrer.

Je comparerai à la révolution du 10 août, celle du 2 septembre.

Robespierre, c'est de l'ensemble de vos actions et de votre conduite que sortira l'accusation.

Ce fut dès le mois de janvier dernier, que dans un lieu où se rassembloient mille à quinze cents hommes, jugés les meilleurs ou les plus ardens patriotes de Paris ; dans un lieu qu'à cause du respect qu'il lui faut porter pour d'immenses services antérieurement rendus à la patrie, je vous prie de me dispenser de nommer (1). Ce fut au mois de janvier dernier qu'on dut remarquer aux Jacobins un parti, foible de nombre et de moyens, fort d'audace et de toute espèce d'immoralités ; un parti qui s'étoit venu jeter au milieu de nous pour couvrir de notre nom glorieux son nom justement suspect ; pour s'emparer du bien que nous avions fait et se l'attribuer ; pour propager dans notre local plus commode que le sien, sa doctrine qu'il disoit être la nôtre ; pour pervertir notre institution à son profit et contre nous-mêmes ; pour inquiéter, fatiguer, écarter par tous les moyens de la plus vile tactique, quiconque essaieroit de ramener à sa pureté primitive cet établissement aujourd'hui si méconnoissable, qu'il ne lui reste, en vérité, que son titre, dont les usurpateurs abusent pour appeler et

(1) Ici la grande majorité insista pour qu'il ne fût pas permis d'user de ces petits ménagemens indignes d'un Républicain : je nommai donc les Jacobins.

retenir au milieu d'eux quelques hommes de bien qu'ils trompent indignement.

Ce fut dès le mois de janvier, qu'on vit succéder aux discussions profondes ou brillantes qui nous avoient honorés et servis dans l'Europe, ces misérables débats qui auroient pu nous y perdre. Ce fut alors qu'à travers les inculpations infiniment justes dont une cour traîtresse méritoit d'être poursuivie, on eut soin de jeter indirectement contre l'excellent côté gauche de l'assemblée législative les accusations les plus erranges, dont le germe devoit se développer terrible, quand le jour des calomnies directes seroit arrivé. Alors on vit quelques personnes, assurément privilégiées, vouloir parler, parler sans cesse, exclusivement parler, non pour éclairer les membres de l'aggrégation, mais pour jeter entre eux des semences de division toujours renaissantes, mais sur-tout pour être entendus de quelques centaines de spectateurs dont il parut qu'on cherchoit à conquérir les applaudissemens, à quelque prix que ce fût : alors on vit qu'apparemment il étoit convenu que tour-à-tour les affidés se relayeroient pour présenter tel ou tel décret, tel ou tel individu du côté gauche de l'assemblée à l'animadversion de ces spectateurs crédules, et au contraire à leur admiration de mille manières provoquée, tel constituant dont les partisans fongueux faisoient constamment le plus fastueux éloge, à moins qu'il ne le fit lui-même. Nous cependant, demeurés en petit nombre à cause des dégoûts dont on nous environnoit ; nous, observateurs assidus malgré les persécutions naissantes, nous nous sentions opprésés d'étonnement beaucoup plus que d'inquiétude. Nos yeux ne s'étoient pas tout à fait ouverts ; nous nous bornions à gémir sur l'humaine faiblesse de quelques personnages que nous voulions encore estimer assez pour les croire seulement travaillés de jalousie vive envers autrui, d'estime désordonnée pour eux-mêmes.

Mais après la fameuse journée du 10 mars, Lessart ayant été frappé d'accusation, et des patriotes se trouvant saisis des rênes du gouvernement, quelle fut notre surprise d'entendre ceux qu'alors nous reconnûmes pour des agitateurs, déclamer contre un ministère jacobin, avec plus de chaleur cent fois qu'ils n'en avoient mise à surveiller un ministère conspirateur ! A cette époque ils ne craignirent pas de laisser tomber un premier masque devenu trop incommode : les harangues ne furent permises qu'à celui qui dénigroit les meilleurs décrets emportés par le courage du côté gauche de l'assemblée ; qu'à celui qui calomnioit tel philosophe, tel écrivain, tel orateur patriotes ; qu'à celui qui déclaroit avec le plus d'impudeur, qu'un tel étoit en France le seul homme vertueux, le seul à qui l'on pût confier le soin de sauver la patrie ; qu'à celui qui prodiguoit les plus basses flatteries à quelques centaines

de citoyens d'abord qualifiés le peuple de Paris, et puis absolument le peuple, et puis le souverain : qu'à celui qui présentait à des hommes réputés libres une idole ; et sur tout elles ne furent permises qu'à l'idole même, qu'à cet usurpateur superbe, de qui déjà sa faction disoit presque qu'il étoit un dieu ; et qui lui-même répétant l'éternelle énumération des mérites, des perfections, des vertus sans nombre dont il se reconnoissoit pourvu, ne manquoit jamais, après avoir vingt fois attesté la force, la grandeur, la bonté, la souveraineté du peuple, de protester qu'il étoit peuple aussi : ruse aussi grossière que coupable, au moyen de laquelle confondant ensemble et l'idole, et les adorateurs, et le prétendu souverain, on parvenoit à les rendre, pour ainsi dire, inattaquables : de sorte que quiconque avoit encore assez de courage pour contester au chef adoré, je ne dis pas le moindre de ses mérites, mais seulement la plus absurde ou la plus calomnieuse de ses opinions, étoit aussitôt poursuivi comme ayant outragé le peuple ; ruse grossière, mais qu'on ne doit pas, quelque méprisabie qu'elle soit, repousser par le seul mépris ; car on sait trop que c'est elle qui a réussi à tous les usurpateurs, à tous, depuis César jusqu'à Cromwel, Depuis Sylla jusqu'à Mazanille.

Alors, représentans du peuple, tous ceux qui ne voulurent pas rester dans l'aveuglement, durent voir. Il devenoit incontestable qu'entre ces hommes toujours plus unis, plus intolérans, plus audacieux dans leurs calomnieuses persécutions, plus rampans dans leurs populacières flagorneries, plus impudens dans leurs ridicules apothéoses, à mesure qu'elle s'avançoit plus inévitable et plus sainte, cette insurrection que d'autres aussi provoquoient, mais dans des intentions bien différentes ; il devenoit incontestable, qu'entre ces hommes il existoit un pacte secret dont le but devoit être, puisqu'ils poursuivoient de toutes parts les talens et les vertus, de faire tourner au profit de leur ambition personnelle la révolution qui se préparoit ; d'opprimer le peuple, puisqu'en feignant d'en éclairer une portion ils ne cherchoient qu'à les égarer toutes ; d'anéantir la représentation nationale, puisqu'afin de l'avilir ils décrioient tous ses actes ; enfin, puisqu'ils vouloient qu'on adorât leur chef, de se constituer sous lui, avec lui, et bientôt peut-être sans lui ; au moment où le roi traître alloit tomber, de se constituer rois eux-mêmes, rois, ou tribuns, ou dictateurs, ou triumvirs, qu'importe le nom ?

Nous, cependant, membres anciens de l'aggrégation presque détruite, nous constamment demeurés fidèles aux principes de l'austère égalité, convaincus des mauvais desseins de cette horde de faux-frères conjurés, inquiets de la marche qu'ils comptoient suivre, et nous demandant quels étoient leurs

moyens , nous avançons de notre côté dans la carrière révolutionnaire ; nous avançons frappant ensemble une cour traîtresse et de traitres agitateurs (1) ; et sur-tout redoublant d'efforts pour que la considération également due au caractère et à la conduite de deux cents et quelques députés que nous regardions comme les dignes représentans de la nation , ne pût leur être ravie ; pour qu'ils en restassent environnés pendant cette commotion violente , où il étoit si nécessaire de conserver un centre d'union autour duquel pussent se reconnoître et se rallier tous les amis vrais de la liberté ; nous avançons , bien résolus , quoi qu'il pût arriver , à ne jamais consentir qu'on substituât au saint amour de la patrie , l'idolâtrie sacrilège d'un homme ; bien décidés à ne courber un front soumis que devant la majesté de tout un peuple légitimement représenté ; et , nous flattant d'ailleurs qu'après avoir renversé l'ancien tyran , la toute - puissance nationale sauroit bien abattre les tyrans nouveaux.

Certes , et pourquoi le nierois-je ! ils ont , dans la journée du 10 août , contribué pour quelque chose à la chute de celui qu'ils comptoient remplacer. Mais l'utilité de leur secours suffiroit-elle pour en effacer la tache ? Ou je n'ai qu'une fausse idée des mœurs républicaines , ou la liberté , pure comme la vertu , son inséparable compagne , réprouve ceux qui l'ont servie par des motifs indignes d'elle ; et d'ailleurs comment ne pas punir leurs complots , lorsqu'ils en reprennent l'exécrationnable trame ?

Représentans du peuple , une journée à jamais glorieuse , celle du 10 août , venoit de sauver la France. Deux jours encore s'étoient écoulés ; membre de ce conseil-général provisoire (2) , j'étois à mes fonctions ; un homme entre , et tout-à-coup il se fait un grand mouvement dans l'assemblée. Je regarde , et j'en crois à peine mes yeux : c'étoit lui , c'étoit lui-même ! Il venoit s'asseoir au milieu de nous... Je me trompe ; il étoit allé déjà se placer au bureau : depuis long-temps il n'y avoit plus d'égalité pour lui... Et moi , dans une stupeur profonde ,

(1) Sous les poignards de la Cour et de l'Etat Major parisien , j'écrivois *la Sentinelle* , où je dénonçois avec quelque énergie Lafayette et Louis XVI ; mais en même-temps je soutenois de mes foibles efforts le crédit du *côté gauche* de l'Assemblée , toujours attaqué par *Fidole* et ses *idolâtres*. Ce fut mon crime à leurs yeux ; ils n'osoient m'en accuser , mais ils ne me le pardonnoient pas.

(2) Quelques murmures s'élevoient , j'en ai deviné la cause ; j'ai dit à l'Assemblée que je n'étois pas resté dans ce conseil-général , plus de 10 à 12 jours : persuadé que j'étois que les salutaires convulsions de la révolution la plus nécessaire devenoient funestes dès qu'elles se prolongeoient au-delà du terme. J'ai dit que ma prompte retraite m'avoit valu des calomnies &c des persécutions. C'est à cette occasion qu'ils ont voulu soulever le peuple de Paris contre la Section des *Lombards* , à laquelle je me fais gloire d'avoir toujours appartenu.

je m'interroge sur cet événement, imprévu je l'avoue. Quoi ! Robespierre, l'orgueilleux Robespierre, qui, dans des jours de péril, avoit abandonné le poste important où la confiance de ses concitoyens l'avoit appelé, qui, depuis, avoit pris vingt fois l'engagement solennel de n'accepter aucune fonction publique, qui seulement un soir, devant quinze cents témoins, avoit bien voulu s'engager à se faire le conseiller du peuple, pourvu que le peuple en témoiguât le vif desir : le conseiller du peuple ! pesez l'expression, je vous prie : Robespierre se commettant au point de devenir comme nous un officier municipal ! De ce moment il me fut démontré que ce conseil-général devoit sans doute exécuter de grandes choses, et que plusieurs de ses membres étoient appelés à de hautes destinées.

Mais reposons-nous un instant sur cette révolution du 10 août. Vous savez, représentans, qu'ils s'en attribuent l'honneur ; et certes, je m'étonne que ceux-là qui se portent sans cesse les défenseurs du peuple, et paroissent ne se complaire qu'à vanter sa prudence et sa force, veuillent aujourd'hui lui disputer la gloire de cette journée, et ne craignent pas de soutenir que sans leur appui foible, il alloit tomber dans l'abyme. La révolution du 10 août est l'ouvrage de tous ; elle appartient à nos fauxbourgs qui se levèrent tout entier, à ces braves fédérés qu'il ne tint pas aux chefs des agitateurs qu'on ne reçût point dans nos murs (1). Elle appartient à ces deux cents courageux députés qui, là même, au bruit des décharges de l'artillerie, rendirent le décret de la suspension de Louis XVI, et plusieurs autres que la commission des vingt-un tant calomniée tenoit tout prêts ; elle appartient, et graces leur soient rendues, à la vaillance des généreux guerriers du Finistère, à l'intrépidité des dignes enfans de la fière Marseille ; elle appartient à tous, la révolution du 10 août. Mais celle du 2 septembre ! conjurés barbares, elle est à vous ; elle n'est qu'à vous ! et vous-mêmes, vous vous en êtes glorifiés. Eux-mêmes, avec un mépris féroce, ils ne nous désignoient que les patriotes du 10 août ; avec un féroce orgueil ils se qualifioient les patriotes du 2 septembre. Ah ! qu'elle leur reste cette distinction digne de l'espèce de courage qui leur est propre ; qu'elle leur reste pour notre justification durable et pour leur long opprobre !

Messieurs, nous voici donc à l'époque fatale : pourrai-je contenir mon indignation ? Les prétendus amis du peuple ont voulu rejeter sur le peuple de Paris les horreurs dont la première semaine de septembre fut souillée ; ils lui ont fait le plus mortel outrage ; ils l'ont indignement calomnié : Je le

(1) Ici une voix a crié : Cela n'est pas vrai. J'ai répondu : Cela est si vrai, que pendant deux séances consécutives aux Jacobins, il a déclamé contre le camp de 20,000 hommes ; je l'ai entendu.

connois, le peuple de Paris, car je suis né, j'ai vécu au milieu de lui : il est brave ; mais, comme les braves, il est bon ; il est impatient, mais il est généreux : il ressent vivement une injure, mais après la victoire il est magnanime. Je n'entends pas parler de telle ou telle portion qu'on égare, mais de l'immense majorité, quand on la laisse à son heureux naturel.

Il sait combattre, le peuple de Paris ; il ne sait point assassiner. Il est vrai qu'on le vit tout entier le 10 août devant le château des Tuileries ; il est faux qu'on l'ait vu le 2 septembre devant les prisons. Dans leur intérieur, combien les bourreaux étoient-ils ? Deux cents, pas deux cents, peut être ; et au dehors, que pouvoit-on compter de spectateurs, attirés par une curiosité véritablement incompréhensible ? Le double, tout-au-plus (1).

Mais, a-t-on dit, si le peuple n'a pas participé à ces meurtres, pourquoi ne les a-t-il pas empêchés ? Pourquoi ? parce que l'autorité tutélaire de Petion étoit enchaînée ; parce que Roland parloit en vain ; parce que le ministre de la justice ne parloit pas ; parce que les présidens des quarante huit sections, prêts à réprimer tant d'affreux désordres, attendoient des réquisitions que le commandant-général ne fit pas ; parce que des officiers municipaux, couverts de leurs écharpes, présidoient à ces atroces exécutions. Mais l'assemblée législative ? l'assemblée législative ! Représentans du peuple, vous la vengerez. L'impuissance où vos prédécesseurs étoient réduits, est, à travers tant de crimes, le plus grand de ceux dont il faut punir les forcenés que je vous dénonce. L'assemblée législative ! elle étoit journellement tourmentée, méconnue, avilie par un insolent démagogue qui venoit à sa barre lui ordonner des décrets ; qui ne retournoit au conseil général, que pour la dénoncer ; qui revenoit jusques dans la commission des vingt-trois menacer du tocsin (2) ; qui toujours l'injure, le mensonge et les proscriptions

(1) On m'a interrompu, j'ai dit : niez-vous ? Eh bien, qu'on interroge la vertu ; le fait que j'avance, je le tiens de Petion, c'est Petion qui me l'a dit.

(2) Ici plusieurs membres ont murmuré, comme si le fait avancé eût été faux. J'ai demandé la parole, a dit Lacroix, pour attester un fait avancé par Louvet. Un soir, pendant ma présidence à l'assemblée législative, j'avois cédé le fauteuil à Héruit, vice-président. Robespierre, à la tête d'une députation du conseil-général de la commune, vint demander à l'assemblée nationale de confirmer l'adantissement, déjà opéré, de cette commune & du district du département. J'eus le courage de combattre cette proposition, & de faire celle de passer à l'ordre du jour, qui fut décrétée. En descendant de la tribune, je me retirai dans l'extrémité du côté gauche ; & là, Robespierre me dit que si l'assemblée nationale ne faisoit pas de bonne volonté ce qu'il demandoit, on feroit bien le lui faire faire avec le tocsin.

D'après cette menace qui fut répétée par plusieurs membres du conseil de la commune, & entendue par plusieurs de mes collègues, je quittai ma place, & je vins à la tribune dénoncer le fait & faire cette réponse : La

à la bouche , accusoit les plus dignes représentans du peuple d'avoir vendu la France à Brunswick , et les accusoit , la veille du jour où le glaive des assassins alloit se tirer ; qui , ne pouvant arracher tous les décrets , en faisoit lui-même ; et , contre une loi formelle , tenoit les barrières fermées , et conservoit son conseil général inutilement cassé par un décret. C'est ainsi que déjà ce despote approchoit du but proposé : celui d'humilier devant les pouvoirs de la municipalité , dont il étoit réellement le chef , l'autorité nationale , en attendant qu'il pût l'anéantir : oui , l'anéantir ; car en même-temps , par ce trop célèbre comité de surveillance de la ville , des conjurés couvroient la France entière de cette lettre où toutes les communes étoient invitées à l'assassinat des individus ; et , ce qui est plus horrible encore !... donnez ici toute votre attention à l'ensemble de leurs forfaits ; et , ce qui est plus horrible encore ! à l'assassinat de la liberté , puisqu'il ne s'agissoit de rien moins que d'obtenir la coalition de toutes les municipalités entre elles , et leur réunion à celle de Paris , qui devenoit ainsi le centre de la représentation commune , et renversoit de fond en comble la forme de votre gouvernement. Tel étoit assurément leur système de conjuration , que vous les voyez maintenant même poursuivant encore ; tel étoit leur plan exécrable ; et s'il peut rester quelque doute , sachez où rappelez vous qu'alors nos murs furent déshonorés par des placards d'un genre inconnu dans l'histoire des nations les plus féroces. C'étoit-là qu'on lisoit qu'il falloit piller , massacrer sans cesse ; c'étoit là qu'on trouvoit d'affreuses calomnies contre les patriotes les plus purs , visiblement destinés à une mort violente ; c'étoit-là que Petion , digne lui , bien digne de sa popularité , qu'au reste on s'étoit efforcé mille fois de lui ravir ; c'étoit-là que Pétion , dont l'inflexible vertu devenoit trop gênante , étoit journellement attaqué ; c'étoit-là qu'on désignoit comme des traîtres que la justice du peuple devoit se hâter de sacrifier , les nouveaux ministres , un seul excepté , un seul , et toujours le même... Et puisses-tu , Danton , te justifier de cette exception devant la postérité ! Enfin , c'étoit-là qu'on osoit essayer de préparer l'opinion publique à ces grands changemens

commune peut bien nous faire assassiner , mais nous faire manquer à notre devoir , jamais. Plusieurs de mes collègues sont parmi nous , ils peuvent me rendre justice.

Plusieurs membres se sont levés & ont attesté la vérité de ce fait.

Lacroix a ajouté. Et je dois à l'assemblée nationale la justice de dire que , malgré cette menace répétée du voisin , elle passa encore à l'ordre du jour. Alors les membres de la commune s'en firent dénoncer l'assemblée nationale , & mes collègues me prièrent de ne pas m'en aller chez moi par les Feuillans , parce qu'on m'attendoit pour m'égorger.

si ardemment désirés, à l'institution de la dictature, ou, ce qui eût mieux accordé les nouveaux despotes, à l'institution du triumvirat.

Et n'espérez pas nous donner le change en désavouant aujourd'hui cet enfant perdu de l'assassinat. S'il n'appartenoit point à votre faction, qui donc lui donna tout-à-coup la hardiesse de sortir vivant du sépulcre auquel lui-même il s'étoit condamné? Si vous ne deviez l'accueillir et le protéger, qui lui inspira cette confiance, à lui de qui vous nous laissez croire, quelques semaines auparavant, que son existence étoit un problème? S'il n'étoit pas des vôtres, qui donc lui fournit, dans la misère extrême qu'il venoit d'avouer (1), qui lui fournit les fonds nécessaires à tant de dépenses exorbitantes? S'il n'étoit pas initié à tous vos projets d'oppression; si son dévouement à les servir ne lui avoit pas mérité quelque récompense, pourquoi le produisîtes-vous dans cette assemblée électorale que vous dominiez par l'intrigue et par l'effroi... (2). à qui vous ordonnâtes ses suffrages pour lui, et du sein de laquelle vous le jetâtes au milieu de nous, où il est encore. mais où, s'il y a quelque justice sur la terre, il ne restera pas?

Revenons à ses maîtres: Par quelle voie espéroient-ils accomplir leurs suprêmes destinées? par celle à travers laquelle ils s'avançoient déjà cruellement enorgueillis; par de nouveaux massacres: il en falloit encore pour que la terreur fût complète, et pour écarter quiconque, en ces jours de deuil et de subversion, plus attaché à la liberté qu'à la vie, tentoit d'opposer quelque résistance à leurs triomphes exécrés. Aussi nous entendîmes bientôt, jusques dans les places publiques, des voix impies réclamant une immense liste où se pressoient entassés des milliers de signatures, la plupart surprises à une aveugle crédulité; des voix impies qui déjà sollicitoient les biens et le

(1) Ici j'ai cité sa lettre à Roland, dans laquelle il demandoit 15,000 liv. pour le pauvre patriote Marat.

(2) Encore une interruption ici. Obligé de m'expliquer, j'ai dit: Oui, Robespierre, dans un même discours à l'assemblée électorale, dénigra Priest'ey & produisit Marat, non pas nominativement, mais il le désigna si bien qu'on ne le pût méconnoître. Citoyens, on devoit discuter les candidats, ceux-là sur-tout contre lesquels il pouvoit s'élever des reproches: eh bien! plusieurs demandèrent la parole contre cet étrange candidat; moi aussi je la demandai, personne ne l'obrint; & comme je sortois, je fus entouré de ces hommes à gros bâton, & à sabres dont le futur dictateur marchoit toujours environné: des gardes-du-corps de Robespierre. Ils me menacèrent; ils me dirent, (et remarquez que c'étoit dans les jours de l'assassinat) ils me dirent en propres termes: *Avant peu tu y passeras.*

Ainsi l'on étoit libre dans cette assemblée, où sous les poignards on votoit à haute voix!

Non que j'entende attaquer tous les choix de l'assemblée électorale: certainement plusieurs sont bons; mais ceux-là ont été surpris à la faction, qui d'ailleurs n'en a pas déguisé son mécontentement.

sang de l'innombrable foule des proscrits. Alors la consternation fut générale. Pendant quarante-huit heures, et 30,000 familles désolées seront mes témoins, chacun trembla pour l'objet de ses affections les plus chères : des épouses, des enfans en pleurs, venoient nous conjurer d'épargner la vie de leurs pères et de leurs époux. Hélas ! à travers l'inutile prière, nous sentions le reproche déchirant : nous demander d'empêcher les assassinats à commettre, c'étoit nous accuser des assassinats commis. Les empêcher ! comment l'aurions-nous pu ? nous-mêmes nous étions sous les poignards. Tous ceux qui avoient défendu les droits du peuple avec constance, courage et désintéressement, étoient calomniés, poursuivis, menacés. Grands dieux ! où donc étions-nous ? Lorsqu'en regardant autour de moi je vis les plus purs patriotes persécutés, une visite outrageante et du plus menaçant augure, faite chez un énergique républicain, dont les écrivains agitateurs, comme naguère ceux de Louis XVI, vouloient que le nom devînt une injure ; des mandats d'amener préparés contre ceux qui, dans l'assemblée législative, avoient mis en état de suspension le despote précipité des Tuileries au Temple ; et pour comble d'horreur, un mandat d'arrêt contre Roland, contre cet homme ! son vertueux courage est au-dessus des éloges d'un homme. Quand je vis tant d'atrocités liberticides, je me demandai si j'avois, dans la journée du 10 août, rêvé notre victoire, ou si déjà Brunswick et ses cohortes contre-révolutionnaires étoient dans nos murs. Non ; mais de farouches conjurés venoient de cimenter par le sang leur autorité naissante ; et pour l'affermir, il leur falloit encore vingt-huit mille cadavres ! Alors je me ressouvins de Sylla, qui commença par frapper dans Rome des citoyens détestés, et qui bientôt fit porter sur les places publiques et sur la tribune aux harangues, les têtes des citoyens les plus recommandables par leurs vertus et leurs talens. Ainsi la faction désorganisatrice, escortée de la terreur et toujours précédée des placards de l'homme de sang, s'avançoit rapidement vers son but ; ainsi les conjurés alloient sur les débris de toutes les autorités et de toutes les réputations, commencer leur règne ; ainsi tu marchois à grands pas, Robespierre, vers ce pouvoir dictatorial dont la soif te dévorait, mais où t'attendoient enfin plusieurs hommes de quelque résolution, et que, n'en doute pas, ils l'avoient juré par Brutus, tu n'aurois pas gardé plus d'un jour.

Qui les arrêta cependant ? ce furent quelques citoyens courageux qui se serrèrent ; ce fut la force d'inertie que Petion leur opposa ; ce fut la force d'activité que leur opposa Roland, qui mit à les dénoncer devant toute la France, plus d'intrépidité qu'il ne lui en avoit fallu pour démasquer le plus fourbe

des rois ; ce furent encore le mauvais succès de cette lettre du comité de surveillance , dont les anarchiques invitations furent repoussées avec horreur par les lumières ou le bon sens de toutes les communes ; et ce cri d'indignation qui , parti de toutes les extrémités de l'empire , vint retentir jusqu'au centre ; et les premières espérances que fit concevoir Dumouriez , trop foible encore pour arrêter l'ennemi , mais assez heureux déjà pour l'inquiéter ; ce fut sur tout ce génie protecteur de la France , qui paroît avoir veillé sur elle pendant trois années de révolutions successives , qui , dans les plus furieux orages sembloit jusqu'à présent avoir toujours pris sous sa sauve-garde particulière ce Paris , le centre et le foyer de toutes les commotions violentes , ce Paris que , dans les circonstances où nous sommes , il doit sauver encore , pour peu que vous l'aidiez.

Robespierre , je t'accuse d'avoir depuis long temps calomnié les plus purs , les meilleurs patriotes ; je t'en accuse , car je pense que l'honneur des bons citoyens et des représentans du peuple ne t'appartient pas.

Je t'accuse d'avoir calomnié les mêmes hommes , avec plus de fureur , à l'époque des premiers jours de septembre , c'est - à - dire , dans un temps où tes calomnies étoient des proscriptions.

Je t'accuse d'avoir , autant qu'il étoit en toi , méconnu , persécuté , avili la représentation nationale , et de l'avoir fait méconnoître , persécuter , avilir.

Je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie ; d'avoir souffert que devant toi l'on dit que tu étois le seul homme vertueux de la France , le seul qui pût sauver la patrie , et de l'avoir vingt fois donné à entendre toi-même.

Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'assemblée électorale de Paris par tous les moyens d'intrigue et d'effroi.

Je t'accuse d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir.

Législateurs , il est au milieu de vous un autre homme dont le nom ne souillera pas ma bouche , un homme que je n'ai pas besoin d'accuser , car il s'est accusé lui-même. Lui-même il vous a dit que son opinion étoit qu'il falloit faire tomber deux cent soixante mille têtes ; lui-même il vous a avoué ce qu'au reste il ne pouvoit nier , qu'il avoit conseillé la subversion du gouvernement , qu'il avoit provoqué l'établissement du tribunal , de la dictature , du triumvirat : mais quand il vous fit cet aven , vous ne connoissiez peut-être pas encore toutes les circonstances qui rendoient ce délit vraiment national ; et cet homme est au milieu de vous ! et la France s'en indigne , et l'Europe s'en étonne. Elles attendent que vous prononciez.

Je demande que vous chargiez un comité d'examiner la conduite de Robespierre.

Et pour prévenir désormais, autant que possible, des conjurations semblables à celle que je vous dénonce, je demande que vous fassiez examiner, par votre comité de constitution, la question de savoir si, pour le maintien de la liberté publique, devant lequel tout intérêt particulier doit disparaître, vous ne porterez pas, comme dans l'ancienne Grèce, une loi qui condamne au bannissement tout homme qui aura fait de son nom un sujet de division entre les citoyens.

J'insiste sur-tout pour qu'à l'instant vous prononciez sur un homme de sang dont les crimes sont prouvés : que si quelqu'un a le courage de le défendre, qu'il monte à la tribune ; et croyez-moi, pour notre gloire, pour l'honneur de la patrie, ne nous séparons pas sans l'avoir jugé. Je demande sur l'heure un décret d'accusation contre Marat.... Dieux ! je l'ai nommé !



